

**NOTE D'INFORMATION N°1****DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS****A TOUS LES CONCURRENTS****Article 1.1. OFFICIELS**

L'ensemble des Commissaires licenciés FFSA ne figurant pas dans le règlement particulier du 54^{ème} Rallye Antibes Côte d'Azur 2019, mais figurant dans le livret Officiels et dans le livret Sécurité de cette épreuve, sont également Juges de Faits.

Ces deux documents sont affichés au tableau d'affichage officiel du rallye.

Fait à Antibes le vendredi 17 mai 2019 à 12 h 00

Le président,

Jean Claude CRESP

les membres,

Josy MARTIN

Jean François LIÉNÉRÉ